



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

**Préfecture**  
**Direction des relations avec les collectivités territoriales**

Moulins, le 06 OCT. 2016

Bureau du conseil et du contrôle de légalité - Pôle urbanisme

Affaire suivie par Odile Fanchisseur  
Tél : 04 70 48 33 63  
[odile.fanchisseur@allier.gouv.fr](mailto:odile.fanchisseur@allier.gouv.fr)

et Pierre Suchet  
Tél: 04 70 48 33 64  
[pierre.suchet@allier.gouv.fr](mailto:pierre.suchet@allier.gouv.fr)

**Circulaire n° 56/2016**

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

Monsieur le Président de l'Association des Maires et des  
Présidents de Communautés de l'Allier

Monsieur le Président des Maires Ruraux de l'Allier

Madame la Présidente de l'Agence Technique  
Départementale de l'Allier

En communication à Madame le Sous-Préfet de Vichy et à  
Monsieur le Sous-Préfet de Montluçon

**Objet : Projet de Loi de Finances pour 2017. Reconduction des mesures incitatives en faveur des communes nouvelles.**

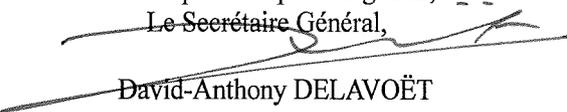
Le projet de loi de finances pour 2017 (PLF) prévoit la reconduction des mesures incitatives suivantes en faveur des communes nouvelles et a modifié les dates butoirs pour la création de celles-ci.

- Exonération de contribution au redressement des finances publiques pour les communes de moins de 10 000 habitants ou regroupant toutes les communes d'un même EPCI ;
- garantie de non baisse de la dotation forfaitaire et des dotations de péréquation pour ces mêmes entités ;
- bonification de 5 % de la dotation forfaitaire des communes regroupant entre 1 000 et 10 000 habitants ;
- bénéfice pour les communes nouvelles rassemblant toutes les communes d'un EPCI de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation qui auraient été perçues par cet EPCI.

En outre, le PLF dispose que pour bénéficier de ces avantages, les communes nouvelles devront être créées par délibérations des communes prises avant le **30 octobre 2016** suivies d'un arrêté du préfet pris au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2017**.

J'ai tenu à vous faire part de ces informations.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
David-Anthony DELAVOËT